



BURKINA FASO

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES



**PACTE DE
PARTENARIAT**

« Assurer l'accès
à l'éducation pour
tous dans un
contexte de crises
sécuritaire et
humanitaire »

Juillet 2023

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque africaine de Développement
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CASTIFSDEB	Compte d'affectation spéciale du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Education EDIde Base
CEP	Certificat d'Etudes primaires
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CQP	Certificat de Qualification professionnelle
EFTP	Enseignement et Formation techniques et professionnels
ELAN	Ecole et Langues nationales
ENF	Education non formelle
EOL	Education Out Loud (Education à voix haute)
ESU	Education en Situation d'Urgence
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
JICA	Agence japonaise de Coopération internationale
KIX	Knowledge and Innovation Exchange
MENAPLN	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
ONG	Organisation non gouvernementale
ONG-AD	Organisation non gouvernementale-Association de Développement
"SEF	Plan sectoriel de l'Education et de la Formation
PSDEBS	Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et l'Enseignement secondaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
GPE	Partenariat mondial pour l'Education
TBS	Taux brut de scolarisation
OF	Organisation internationale de la Francophonie
SCG	System Capacity Grant/ Financement pour le Renforcement de Capacité
SIGE	Système d'information et de gestion de l'Education
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Sciences et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance

SOMMAIRE

INTRODUCTION
.....	4
1 PRESENTATION DE LA REFORME PRIORITAIRE	5
1 .1 Contexte et justification de la réforme prioritaire	5
1.2 Objectifs	6
1.2.1 Objectif général	6

1.2.2 Objectifs spécifiques.....	6
1.3 Théorie du changement.....	7
1.4 Promotion de l'éducation des filles : un levier et un facteur transformationnel.....	10
2 MESURES FAVORISANT LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF.....	
10	
2.1 Facteurs favorables à la transformation du système éducatif	
.....10	
2.2 Allocation de la part complémentaire.....	11
3 REALISATION DE LA TRANSFORMATION DU SYSTEME EDUCATIF.....	
17	
3.1 Alignement des ressources des partenaires et du GPE à l'appui de la réforme prioritaire	17
3.2 Financements du GPE (y compris KIX, EOL, capacités stratégiques) mobilisés en appui de la réforme 17	
3.3 Financements projetés et à mobiliser en soutien à la réforme.....	18
3.4 Rôles et responsabilités respectifs des partenaires.....	19
4. SUIVI, ÉVALUATION ET LEÇONS APPRISES.....	19
5. DÉCLARATION D'ENDOSSEMENT DES PARTENAIRES.....	
20 INTRODUCTION ¹	

Le Pacte de Partenariat du Burkina Faso tire ses fondements du Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF 2017-2030), du Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS 2021-2025), de la Stratégie nationale de l'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU 2019-2024), du document d'analyse des facteurs favorables (2022) ainsi que de toutes les autres réformes, politiques et stratégies éducatives adoptées et mises en œuvre par le gouvernement et les partenaires au développement.

Le pacte de Partenariat a été élaboré dans un contexte national éprouvant.

La crise sécuritaire qui secoue le pays depuis 2015 a entraîné une crise humanitaire. En effet, à la date du 30 novembre 2022, on dénombre 1 810 105 personnes (16,73% d'hommes, 22,90% de femmes et 60,37 % d'enfants) déplacées internes¹ sur une population de 20 505 155 habitants².

Ces crises impactent durement le système éducatif au regard du nombre d'écoles fermées et d'enfants en situation de rupture scolaire. A titre illustratif, selon le rapport statistique mensuel de données de l'Education en Situation d'Urgence (ESU)³ à la date du 31 décembre 2022, on dénombrait 6 253 établissements scolaires fermés, 1 076 155 élèves et 31 594 enseignants affectés par les crises.

S'agissant de l'impact des crises sur les indicateurs de l'éducation, on relève une dégradation du Taux brut de Scolarisation (TBS)⁴ dans certains ordres d'enseignement ; ce taux a connu une régression continue au

¹ Burkina Faso/CONASUR, Enregistrement des personnes déplacées internes, Situation actualisée au 30 novembre 2022

² Burkina Faso/INSD, Résultats de l'évaluation de la qualité des données, état, sfrucb-lr et dynamique de la population, août 2022

³ Burkina Faso, Secrétariat technique de l'Education en Siècle d'Urgence, Rapport statistique mensuel de données de l'Education en Situation d'Urgence (ESU) au 31 décembre 2022

⁴ MENAPNIDGESS, Annuaires statistiques 2021 du primaire et du post primaire et secondaire

primaire et au post-primaire passant respectivement de 90,7% à 86,1 % et de 52,0% à 47,3% entre 2018 et 2021. Au secondaire, le TBS reste encore très faible (22,3% en 2021) avec des disparités régionales prononcées (2,6% dans la région du Sahel, 13,9% dans la région du Centre-Nord et 14,1% dans la région de l'Est). De plus, 54,1% des enfants de la tranche d'âge⁵ de 6 à 16 ans étaient hors école⁶ en 2019, faute d'accès à des alternatives éducatives adaptées à leurs besoins. En outre, l'inaccessibilité des zones à forts défis sécuritaires entraîne des difficultés et des surcoûts pour la livraison des services qui appellent souvent à recourir à des solutions palliatives comme la réalisation de classes temporaires, la sécurisation des convois de vivres dans les zones d'accueil.

Au niveau politico institutionnel, l'année 2022 a été marquée par le bouleversement de l'ordre constitutionnel avec deux coups d'Etat intervenus successivement en janvier et en septembre. Toutefois, en accord avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une transition de deux ans à l'échéance de juillet 2024 a été retenue pour rétablir l'ordre constitutionnel.

Les incertitudes générées par le bouleversement de l'ordre constitutionnel ont engendré entre temps un refroidissement des relations de coopération avec des partenaires techniques et financiers (PTF), notamment ceux du Compte d'Affectation spéciale du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base (CAST/FSDEB) dont certains ont suspendu leurs financements en 2022.

De nos jours, il est constaté une reprise du dialogue avec certains PTF grâce aux négociations avec la communauté internationale, les organisations régionales et sous-régionales. En ce qui concerne le CAST/FSDEB en particulier, plusieurs PTF ont annoncé leur retour et ce, à travers des contributions financières dès 2023.

Ce contexte constitue une limite dans les possibilités de transformer le système éducatif à grande échelle. C'est pour cette raison que le présent Pacte de partenariat s'inscrit dans une logique de maintien des acquis du système éducatif et de réponses plus efficaces aux crises.

Le processus d'élaboration du Pacte de partenariat par un comité conjoint a été consultatif, inclusif et participatif sous la direction du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN). Il a impliqué plusieurs acteurs du système éducatif, du Cadre partenarial (GLPE)⁷ comprenant des représentants du MENAPLN, des partenaires techniques et financiers en éducation et formation, des Organisations non gouvernementales (ONG), des Associations de Développement et des Organisations de la Société civile actives en éducation et formation. Le processus a également impliqué des représentants du ministère en charge des finances et d'autres ministères à travers les discussions thématiques, notamment ceux en charge i) du genre, de la femme et de l'action humanitaire, ii) de la jeunesse et de l'emploi, iii) des droits humains et iv) de l'enseignement supérieur et de la recherche. .

Le comité a également bénéficié de l'appui d'une consultante, mobilisée par les PTF à travers l'UNICEF, agent partenaire désigné pour l'élaboration du Pacte de partenariat.

Le Pacte de Partenariat est articulé autour de cinq parties : i) présentation de la réforme prioritaire, ii) mesures favorisant la transformation du système éducatif, iii) réalisation de la transformation du système éducatif, iv) suivi, évaluation et leçons apprises et v) déclaration d'endossement des partenaires.

1 PRESENTATION DE LA REFORME PRIORITAIRE

Au Burkina Faso, l'accès à l'éducation regroupe à la fois l'offre et la demande d'éducation. A ce titre, le gouvernement et ses partenaires, de manière concertée, ont fait le choix d'une réforme centrée sur l'accès et le maintien des enfants et des jeunes âgés de 3 à 18 ans⁸ en considération de leurs situations spécifiques de vulnérabilité et en lien avec le contexte national de crises sécuritaire et humanitaire.

⁵ Faso, INSD, RGPH 2019

⁶ Les enfants hors école sont ceux déscolarisés et non scolarisés

⁷ Groupe local des partenaires de l'éducation

⁸ Burkina Faso, Décret N°2009-228/PRES/PWMASN/MEBA/MESSRS du 20 avril 2009 portant fixation des âges d'entrée au préscolaire, au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur. La tranche ici retenue correspond au périmètre d'action du MENAPLN ⁹ MENAPLN/DGESS, Annuaire statistiques 2021 du primaire et du post primaire et secondaire

⁹ Burkina Faso, INSD, RGPH 2019

Il est alors nécessaire de renforcer la responsabilité et la redevabilité des parties prenantes pour réussir la transformation qualitative et structurelle du système éducatif en ciblant le développement de l'accès à l'éducation et à la formation en inversant les tendances actuelles de rupture scolaire et de baisse des indicateurs, d'où la réforme intitulée : « Assurer l'accès à l'éducation pour tous dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire ».

1.1 Contexte et justification de la réforme prioritaire

Au Burkina Faso, la volonté politique en matière d'éducation et de formation est affirmée dans la loi d'orientation de l'éducation de 2007 et traduite dans le PSEF 2017-2030. Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre dans ce sens et ont permis un accroissement de l'offre d'éducation au cours des deux (2) dernières décennies.

En dépit des efforts fournis par l'Etat et les partenaires au développement, l'accès et le maintien de l'enfant restent marqués par divers obstacles, notamment le décrochage scolaire, le faible capacité d'accueil, l'inadaptation de l'offre éducative, la persistance des disparités géographiques et de genre.

En effet, on relève une dégradation du taux brut de scolarisation (TBS)⁹ dans certains ordres d'enseignement ; ce taux a connu une régression continue au primaire et au post-primaire passant respectivement de 90,7% à 85,8% et de 52% à 47,3% entre 2018 et 2022 ; au secondaire, le TBS reste encore très faible (21,6% en 2022) avec des disparités régionales prononcées (3,4% dans la région du Sahel, contre 40,8% dans la région du centre). De plus, 54,1% des enfants de la tranche d'âge¹⁰ de 6 à 16 ans étaient hors école en 2019, faute d'accès à des alternatives éducatives adaptées à leurs besoins. En outre, l'éducation non formelle (ENF) reste peu développée avec seulement 16 179 inscrits dans les centres d'ENF pour adolescents en 2022 pendant que 51% des enfants d'âge scolaire sont hors du système éducatif. De même, l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP) demeurent embryonnaires avec 3,9% de l'ensemble des effectifs du post-primaire et secondaire.

Par ailleurs, la faible efficacité interne du système éducatif se traduit par de faibles taux de d'achèvement (et d'admission aux examens de fin de cycle. A titre illustratif, en 2022, les taux d'achèvement s'établissent à 62% au primaire, 33,1% au post-primaire, 19,1% au secondaire. Quant aux taux d'admission aux examens, on enregistre 63,2% au CEP, 41,3% au BEPC et 4151 % au Baccalauréat.

Les filles, les enfants vulnérables et les enfants handicapés sont les plus touchés. En somme, l'offre éducative est insuffisante et inadaptée aux besoins spécifiques des apprenants. Les enseignants/formateurs ne sont pas suffisamment préparés pour dérouler des approches éducatives et de formation sensible au genre et à l'inclusion.

La situation se dégrade davantage avec le contexte sécuritaire qui impacte le secteur de l'éducation et de la formation marqué entre autres par la fermeture de nombreux établissements scolaires, le déplacement de populations, le décrochage scolaire, la déscolarisation et la non scolarisation. Au 31 décembre 2022, le rapport statistique mensuel de données de l'ESU indique que 6 253 structures éducatives sont fermées représentant 23,88% des structures éducatives du pays, affectant 1 076 155 élèves et 31 594 enseignants.

En réponse à cette situation, le Burkina Faso doit transformer son système éducatif afin de maintenir les acquis antérieurs à la survenue des crises sécuritaire et humanitaire par une résilience et une capacité d'adaptation de l'école au nouveau contexte. Il s'agit de renforcer les efforts d'accroissement de l'accès et du maintien des apprenants à une éducation/formation de qualité adaptée à leurs besoins spécifiques dans un contexte de crises.

La présente réforme s'inscrit dans cette vision. Elle ambitionne de freiner la destruction du système éducatif fortement impacté par la crise sécuritaire en assurant un accès et un maintien équitables à une éducation pour toutes et tous, une continuité du service éducatif, une éducation de qualité adaptée aux situations et aux besoins des apprenants dans les zones de choc et de repli.

Pour y parvenir, quatre (4) principaux défis doivent être relevés par la réforme : i) freiner la déscolarisation et la non-scolarisation des filles et des garçons, ii) réduire les disparités d'accès et de maintien, iii) doter une masse critique d'apprenants de compétences de vie et de compétences techniques et professionnelles, iv) renforcer les capacités de planification et de gestion et la prise en compte des priorités au niveau local.

1.2 Objectifs



1.2.1 Objectif général

L'objectif général de la réforme est de répondre à une demande éducative diversifiée des filles et des garçons de 3 à 18 ans, particulièrement ceux qui sont affectés par les crises, à risque de décrochage scolaire et ceux en dehors du système éducatif.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la réforme sont déclinés comme suit :

- adapter l'offre éducative aux besoins multidimensionnels des filles et des garçons , - réduire les disparités d'accès à l'éducation ; - mettre à la disposition des structures éducatives et de formation des enseignants aptes à délivrer des programmes éducatifs et de formation de qualité dans les contextes multiples ; - renforcer la coordination des actions d'éducation et de formation en contexte d'urgence.

1.3 Théorie du changement

Basée sur une analyse de la chaîne des résultats, la théorie du changement repose sur les trois résultats stratégiques identifiés dans l'analyse des facteurs favorables à savoir : « égalité des genres », « Accès » et « enseignants et qualité de l'enseignement ». Les réponses apportées aux goulots d'étranglement soutiendront la mise en œuvre des actions prioritaires pour garantir la réalisation des produits et des effets et ultimement, l'impact souhaité de la mise en œuvre de la réforme qui est : « Le système éducatif accueille et maintient plus d'enfant selon leurs besoins spécifiques ».

Afin de contribuer à l'atteinte de cet impact, l'intervention devrait favoriser la réalisation combinée des trois effets attendus ci-après :

- Effet attendu 1 : Les filles et les garçons accèdent à des services éducatifs adaptés à leurs besoins multidimensionnels. Trois produits à savoir (i) les apprenants bénéficient d'alternatives éducatives adaptées à leurs besoins ; (ii) les apprenants bénéficient d'infrastructures et d'espaces éducatifs adaptés et (iii) les apprenants bénéficient de cours à travers des émissions radiotélévisées et de ressources pédagogiques numériques, permettront de réaliser cet effet. L'analyse des problèmes liés à cet effet montre que l'obtention de ces produits passe par des actions telles que le développement d'alternatives éducatives, la réalisation d'infrastructures adaptées aux situations multiples des enfants et la promotion de l'éducation à distance.

Effet attendu 2 : Les élèves/apprenants affectés par les crises, les filles et les enfants handicapés ont un égal accès à l'éducation et à la formation. Au niveau de cet effet, il sera envisagé la mise en œuvre de mesures incitatives en faveur des enfants vulnérables, la prise en charge des besoins spécifiques des filles et des enfants handicapés, le développement de l'alimentation-nutrition scolaire, la mise en place de plans de préparation et de réponses aux crises dans les structures administratives et éducatives, le renforcement du système d'information et de gestion du ministère prenant en compte l'alerte précoce, l'orientation et la prise en charge des cas d'urgence ainsi que la mise en place d'un système intégré de suivi évaluation des interventions en ESU aux niveaux central et déconcentré. En mettant en œuvre ces principales actions, il est attendu en termes de produits que (i) les enfants et apprenants vulnérables, les filles et les enfants handicapés bénéficient de mesures incitatives favorables à leur accès et à leur maintien ; (ii) Les apprenants bénéficient d'une alimentation-nutrition saine et équilibrée tout au long de l'année scolaire ; (iii) Des structures administratives et éducatives disposent de plans de préparation et de réponses aux crises ; (iv) Le ministère dispose d'un système d'information et de gestion performant et prenant en compte l'alerte précoce, l'orientation et la prise en charge des cas d'urgence et enfin que (v) Le ministère dispose d'un système intégré de suivi évaluation des interventions en ESU aux niveaux central et déconcentré.

Effet attendu 3 : Des enseignants et des formateurs qualifiés dispensent des enseignements/formation de qualité dans les contextes multiples. Pour y arriver, il faut que (i) les apprenants bénéficient d'enseignants et de formateurs qualifiés en nombre, (ii) les enseignants bénéficient d'un encadrement pédagogique et d'une formation continue adaptés et que (iii) les apprenants et les enseignants disposent d'intrants pédagogiques appropriés et à bonne date.

La réalisation de ces produits passera par le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants/formateurs pour prendre en charge les situations d'urgence, la mise à disposition des enseignants/formateurs aux structures éducatives dans le contexte de crise, le renforcement de l'encadrement pédagogique et enfin la mise à disposition d'intrants pédagogiques au profit des élèves et des enseignants.

Mais ces résultats seront atteints à condition que soient levés les goulots d'étranglement identifiés dans l'analyse des facteurs favorables à la transformation du système éducatif dans les domaines suivants :

- En ce qui concerne la planification, la politique et le suivi sectoriels. La condition est que les outils et les mécanismes de planification et de suivi soient davantage sensibles aux crises, que les capacités locales en termes de planification et de suivi de la mise en œuvre du plan sectoriel et des autres programmes soient renforcées et que le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) se renforce pour les alertes précocees en vue d'une meilleure orientation des élèves déplacés et une gestion plus efficace de l'urgence y compris dans les zones de choc .
- En matière de coordination sectorielle, il faut que l'approche sectorielle se consolide et que les interventions des acteurs et des partenaires en faveur de l'éducation en situation d'urgence soient mieux coordonnées avec plus de partenaires qui s'alignent aux modalités du fonds commun (CASTIFSDEB).
- Concernant l'équité et l'efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation, il faut que la planification et la budgétisation soient davantage axées sur les priorités du système éducatif tout en garantissant une plus grande efficacité et qualité des dépenses d'éducation et la réduction des disparités géographiques et de genre.

Pour terminer, il est indispensable d'assurer une meilleure coordination des interventions des acteurs de développement, de l'humanitaire et de la paix et d'assurer un meilleur ciblage des priorités et des bénéficiaires du système éducatif pour minimiser les risques liés à l'aggravation de la situation sécuritaire et à la baisse du financement de l'éducation.

THEORIE DU CHANGEMENT

Le système éducatif accueille et maintient plus d'enfants selon leurs besoins spécifiques

Les filles et les garçons accèdent à des services éducatifs adaptés à leurs besoins multidimensionnels

Les élèves/apprenants affectés par les crises, les filles et les enfants handicapés ont un égal accès à l'éducation/formation

Des enseignants/formateurs qualifiés dispensent des enseignements et formations de qualité dans les contextes multiples

- Les apprenants bénéficient d'alternatives éducatives adaptées à leurs besoins
- Les apprenants bénéficient d'infrastructures et d'espaces éducatifs adaptés
- Les apprenants bénéficient d'alternatives éducatives à distance
- Les enfants et apprenants vulnérables, les filles et les enfants handicapés bénéficient de mesures incitatives d'accès et de maintien équilibrée
- Les structures administratives et éducatives disposent de plans de préparation et de réponses aux crises
- Le ministère dispose d'un système d'information et de gestion performant
- Le ministère dispose d'un système intégré de suivi-évaluation des interventions en ESU



RISQUES :

1. L'aggravation de la situation sécuritaire ;
2. La baisse du financement de l'éducation

PLANIFICATION, POLITIQUE ET SUIVI SECTORIELS INTÉGRANT LA NOTION DE GENRE

- Adaptation des outils et mécanismes de planification et de suivi pour les rendre sensibles aux crises
- Renforcement des capacités locales de planification, de gestion et de suivi-évaluation
- Renforcement du système d'information et de gestion du ministère (alerte précoce, orientation et gestion d'urgence)

Hypothèses et facteurs favorables transformationnels

COORDINATION SECTORIELLE

- Coordination des interventions des acteurs et partenaires en ESU
- Consolidation de l'approche sectorielle
- Plus de partenaires alignés aux modalités du fonds commun (CAST/FSDEB)

VOLUME, ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES NATIONALES D'ÉDUCATION

- Planification et budgétisation axées sur les priorités
- Efficacité et qualité de la dépense
- Lutte contre disparités géographiques et de genre

1.4 Promotion de l'éducation des filles : un levier et un facteur transformationnel

L'éducation des filles au Burkina Faso est confrontée à des barrières¹¹ de formes et de dimensions multiples. Ces barrières sont d'ordre socioculturel, psychosocial, socioéconomique, institutionnel et pédagogique avec pour conséquences des formes diverses de violences de genre en milieu scolaire et une série d'effets défavorables à l'accès, au maintien et à la réussite de la jeune fille à l'école. En effet, les filles sont victimes de violences sexuelles, de stéréotypes sexistes persistants et de pratiques qui restreignent leur espace d'autonomisation, y compris leur stigmatisation aux moments des menstrues, des grossesses non désirées. A cela s'ajoute l'insuffisance de capacités institutionnelles des structures en charge de l'éducation des filles, la réticence des parents à investir dans leur scolarisation et leur maintien à l'école, les normes socio-culturelles défavorables, la faible dotation en moyens pour adapter l'environnement scolaire à la fille (gestion des menstrues, latrines, représentations sexistes ...).

Il en résulte de fortes inégalités scolaires entre les filles et les garçons marquées par de faibles taux de réussite scolaire des filles¹² au primaire (61,8% contre 65,1% chez les garçons) et au post primaire (37,9 % contre 46,1 % chez les garçons).

La présente réforme transformationnelle de l'éducation vise la prise en main de la fille et de son parcours éducatif, le renforcement de la capacité opérationnelle de la jeune fille tout en améliorant l'environnement scolaire favorable à son éducation. A cet effet, une approche transversale, multidimensionnelle et multisectorielle (collaboration avec la santé, les affaires sociales, la sécurité et la justice) sera mise en place en favorisant des innovations prometteuses tout en s'assurant d'une approche systémique. Cette démarche s'articulera autour des interventions suivantes : i) la déconstruction des normes sociales défavorables aux filles ; ii) la protection des filles en milieu scolaire et hors de l'école ; iii) les mesures incitatives pour pallier les effets des contraintes économiques des familles les plus vulnérables ; et iv) la prise en compte des besoins spécifiques des filles en termes de conditions d'apprentissage, d'accompagnement et de contenus pédagogiques.

La finalité de la réforme est d'offrir aux filles des opportunités éducatives dans un cadre scolaire débarrassé de ces obstacles multiformes qui entravent leur scolarisation. La fille scolarisée sera épanouie et bénéficiera d'appuis pédagogiques et matériels adaptés lui permettant de poursuivre son parcours scolaire et de formation puis de réussir aux examens scolaires dans sa filière de convenance.

2 MESURES FAVORISANT TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

2.1 Facteurs favorables à la transformation du système éducatif

L'analyse des facteurs favorables a fait ressortir des goulots d'étranglements dans quatre (4) domaines dont la prise en charge permettra de soutenir la mise en œuvre de la réforme.

Le tableau ci-après rappelle ces facteurs favorables et leur niveau de priorité.

Tableau 1 : Facteurs favorables et leur niveau de priorité

Facteurs favorables	Priorité
1. Données et éléments factuels	Priorité moyenne
2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre	Priorité haute
3. Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée, et coordination du financement	
3.1. Dialogue inclusif et action coordonnée	Priorité moyenne
3.2 Financement coordonné	Priorité Haute
4. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales en matière d'éducation	Priorité haute

Au niveau des « données et éléments factuels », la réforme du SIGE en cours vise une intégration des bases de données, la mise en place d'un système de géoréférencement des structures éducatives et

¹¹MENAPLN, Diagnostic participatif genre, Rapport provisoire, février 2022

¹²DGEES/MENAPLN, Annuaires statistiques, 2022.

d'identification unique des élèves. Par ailleurs, il est envisagé de renforcer le SIGE pour prendre en compte l'alerte précoce, l'orientation et la gestion des élèves dans le contexte d'urgence.

Dans le domaine « planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre », les efforts seront centrés sur le renforcement des capacités locales de planification, de gestion et de suiviévaluation et l'adaptation des outils et mécanismes de planification et de suivi pour les rendre sensibles aux crises.

Dans le domaine « coordination sectorielle », l'accent sera mis sur la coordination des interventions des acteurs et partenaires en ESU, l'opérationnalisation de la stratégie du Triple Nexus humanitairedéveloppement-paix, l'institutionnalisation du cadre partenarial au niveau déconcentré, l'intégration du cluster Education dans le dispositif de pilotage de la politique sectorielle à travers le cadre partenarial. Toutes ces mesures devraient permettre un meilleur alignement des partenaires aux priorités nationales et une utilisation rationnelle des ressources, toutes choses qui contribuent à la consolidation de l'approche sectorielle.

Dans le domaine « volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation », l'Etat a déjà une expérience de déconcentration et de décentralisation de la gestion des ressources propres en matière d'éducation. En s'appuyant sur cette expérience, il sera procédé à la consolidation de la déconcentration de la gestion des financements mobilisés dans le cadre de l'ESU et de la gestion du CAST/FSDEB à travers un renforcement des régies d'avance à caractère spécial au niveau local et à la décentralisation de la gestion des ressources du CAST/FSDEB.

Dans le but de réduire les déperditions scolaires et d'augmenter l'efficacité de la dépense publique nationale d'éducation, il est envisagé le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, de l'encadrement pédagogique, la diversification des parcours éducatifs et la mise à disposition à temps des intrants pédagogiques. En outre, les mécanismes de redevabilité seront renforcés pour assurer une meilleure transparence dans la gouvernance du système éducatif.

Toutes ces mesures renforceront une planification et une budgétisation axées sur les priorités locales, l'efficacité de la dépense publique nationale d'éducation et la réductiçon des disparités géographiques et de genre.

2.2 Allocation de la part complémentaire

Selon le nouveau modèle de financement du GPE, le financement pour la transformation du système comprend (i) une allocation de base dont le montant représente au minimum 60% de l'allocation indicative et (ii) une allocation complémentaire fondée sur des incitations dont le montant peut atteindre 40% de cette allocation indicative, selon les indicateurs déclencheurs qui seront retenus.

Toutefois, le Gouvernement et ses partenaires souhaitent que le GPE traite avec une attention particulière le dossier du Burkina Faso en tenant compte de l'état de fragilité du système éducatif du pays, durement éprouvé par les crises sécuritaire et humanitaire. En effet, comme ci-dessus évoqué, le pays enregistre de nombreuses personnes réfugiées, des déplacées internes, plusieurs écoles fermées, de nombreux enfants en situation de rupture scolaire, un nombre important d'enseignants et d'élèves affectés par la situation, une forte dégradation de la plupart des indicateurs de l'éducation, l'inaccessibilité de certaines zones renchérisant le coût de la vie de même que l'impossibilité parfois de livraison des services.

Au regard de cette situation, il serait souhaitable que le Burkina Faso soit dispensé de la part complémentaire ou à défaut, qu'elle soit ramenée à 20% au maximum.

Au cas où la modalité de la part complémentaire serait maintenue, le Burkina Faso et ses partenaires proposent deux indicateurs déclencheurs dans le domaine Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation. Il s'agit de (i) Part des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur réalisées au niveau déconcentré et (ii) Mise en place de mesures administratives et budgétaires permettant de renforcer la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU).

+ Indicateur déclencheur n° 1 : Part des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur exécutées au niveau déconcentré

• Justification et description des goulets d'étranglement

Sur la période 2020-2022, le Burkina Faso consacre annuellement en moyenne 29,40% de son budget à l'éducation. Cependant, des difficultés subsistent en ce qui concerne l'équité et l'efficacité de la dépense. Le manque d'efficience et d'équité continue de constituer d'importants obstacles à la transformation du système éducatif. Si les inégalités ont quelque peu diminué au cours des dernières années, d'importantes disparités persistent entre les régions géographiques et les sexes en ce qui concerne l'accès à l'éducation et les résultats scolaires. En effet, en 2022, le taux brut de scolarisation au primaire est de 118,1% pour la région du Centre contre 33,7 % dans la région de l'Est et 23,2% dans la région du Sahel. Le taux d'achèvement au post-primaire est de 17,5% dans la région du Centre-Nord, de 15,5% dans la région de l'Est et de 6,4% au Sahel contre une moyenne nationale de 33,1%. Selon le genre, l'indice de parité des sexes (IPS) du taux d'achèvement au secondaire est de 0,82 au plan national. Cet indice varie d'une région à autre ; à titre illustratif, il est de 0,60 dans la région du Sud-Ouest et de 0,67 dans la région des Cascades.

En matière d'efficacité interne, la situation n'est guère reluisante. En 2022, le taux d'abandon au niveau national est de 10,4% en première année du primaire et de 22,2% en cinquième année du même cycle. Le taux de succès à l'examen du baccalauréat est de 41,1% au niveau national contre des taux de 35,6% et de 36,1% respectivement dans les régions de l'Est et des Hauts-Bassins. Pour l'examen du BEPC, le taux de succès est de 41,3% au niveau national contre 37,8% dans la région de l'Est et 38,7% dans la région des Hauts-bassins.

Les facteurs explicatifs de cette situation ci-dessus décrite sont entre autres la faible adéquation entre le processus de planification et/ou d'exécution des activités au niveau central et les besoins au niveau déconcentré. C'est par exemple l'une des leçons tirées du financement de lutte contre le COVID-19 octroyé par le PME où la centralisation des commandes de mobiliers pour les établissements et de matériel au profit des élèves filles a pâti des lourdeurs dans la passation des marchés au niveau central avec pour conséquences leur non-aboutissement et la perte des ressources financières. Plus généralement, il est noté une faible pertinence de certaines activités planifiées et exécutées par le niveau central alors que les structures déconcentrées, exprimant les besoins et les priorités spécifiques, disposent de capacités organisationnelles et institutionnelles même si ces capacités nécessitent un renforcement. En effet, chaque direction déconcentrée dispose d'un plan d'action élaboré par de façon participative prenant en compte les besoins des écoles. Il existe également dans ces structures, des services chargés de la planification qui ont pour missions entre autres, l'élaboration des plans d'action, des programmes d'activités et des rapports d'activités annuels de la structure sur la base d'outils.

En outre, ces structures disposent des services de gestion des ressources matérielles et financières ainsi que des régies d'avance pour l'exécution des dépenses.

Au regard de la mobilité des agents et de l'insuffisance de formation continue de certains acteurs, le guichet renforcement des capacités du GPE sera mis à profit pour renforcer les capacités des acteurs des directions régionales en planification et gestion sensibles aux crises.

Ces dernières années, les structures déconcentrées ont montré un fort taux d'exécution budgétaire (99% en 2022) et supérieur à celui constaté au niveau central pour des volumes financiers proches voire équivalents.

• Mesures d'atténuation/remédiation

Pour remédier aux problèmes d'équité et d'efficacité de la dépense ci-dessus évoqués, il est nécessaire de responsabiliser davantage les acteurs du niveau déconcentré dans les opérations de planification et d'exécution des activités/dépenses. Cela permettra non seulement d'assurer un meilleur alignement des dépenses sur les priorités régionales, une meilleure exécution des marchés et une transformation optimale des ressources en résultats mais aussi d'assurer une répartition équitable des ressources en tenant compte du genre. C'est dans cette logique que l'allocation des ressources aux structures déconcentrées tient compte des principaux critères ci-après : des effectifs des élèves, du nombre de salles de classes fonctionnelles, effectifs des enseignants, du nombre d'écoles et de Centres d'Eveil et d'Education préscolaire, nombre de CEB, nombre de filles nouvellement inscrites en première année du primaire, nombre de communes prioritaires.

S'agissant particulièrement des communes prioritaires, elles avaient été initialement identifiées sur la base de la faiblesse des indicateurs d'offre et de demande scolaires. Ces critères d'identification des communes prioritaires seront revus pour tenir compte la dimension de l'urgence.

Pour améliorer ce processus de répartition équitable des ressources, ces critères seront formalisés à travers un acte officiel.

Dans cette optique, le gouvernement et ses partenaires ont fait l'option d'une déconcentration optimale des activités/dépenses en vue de réaliser des progrès dans le cadre de la transformation du système. Les dépenses visées et susceptibles d'être exécutées au niveau déconcentré sont de nature à soutenir la réforme prioritaire, notamment dans ses aspects relatifs à la formation continue des enseignants, au renforcement de l'encadrement pédagogique, à la disponibilité d'infrastructures et d'espaces éducatifs adaptés, à la prise de mesures incitatives d'accès et de maintien au profit des enfants et apprenants vulnérables, des filles et des enfants handicapés.

- Définition de l'indicateur n°1

Part des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur exécutées au niveau déconcentré

Dans le budget du MENAPLN, section 23 (codification administrative du ministère en charge de l'éducation nationale), il s'agit de considérer les dépenses exécutées (base liquidé) dans les chapitres budgétaires des structures déconcentrées (directions régionales et directions provinciales). Ces dépenses comprennent des dépenses d'investissement et des dépenses courantes. Les dépenses d'investissement déjà déconcentrées concernent l'acquisition de mobilier scolaire, de véhicules à deux roues pour l'encadrement pédagogique et de matériel informatique. Les dépenses courantes hors salaires au profit des régions sont relatives à la formation continue, à l'acquisition de trousseaux pédagogiques⁸ au profit des enseignants, au fonctionnement courant des circonscriptions d'éducation de base, au suivi/encadrement pédagogique, à l'octroi de bourses scolaires, à l'acquisition de la matière d'œuvre pour les établissements d'enseignement technique et professionnel, aux subventions au profit des filles et aux enfants à besoins spécifiques, à l'organisation des examens et concours scolaires.

En plus de renforcer ces acquis, il est prévu la déconcentration des dépenses suivantes : la construction et la réhabilitation des infrastructures éducatives, les équipements sportifs et de laboratoire en ce qui concerne les dépenses d'investissement ; le paiement des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements d'enseignement privés conventionnés, l'acquisition de vivres pour la cantine scolaire au profit du post-primaire et du secondaire, la subvention aux comités de gestion d'école, l'acquisition de kits scolaires en ce qui concerne les dépenses courantes hors salaires.

Ces dépenses n'intègrent pas les dépenses de personnel (article 66) et celles relevant des projets et programmes à financement extérieur (codification de la source de financement part bailleur et contrepartie nationale).

L'indicateur ne prend pas en compte les dépenses d'éducation exécutées dans le cadre des ressources financières transférées aux communes. Ces dépenses sont exécutées dans une autre section budgétaire (section 98). Le ministre en charge de l'éducation n'est pas ordonnateur de ces ressources. De plus, les rapports de suivi de la mise en oeuvre du PSDEBS indiquent qu'il est difficile pour le MENAPLN de disposer d'informations fiables et exhaustives sur l'exécution financière des dépenses y relatives.

- Valeur de référence de l'indicateur n°1 : en 2022

Sur les trois dernières années, la part des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur réalisées au niveau déconcentré est passée de 43,10% en 2020, à 33,51% en 2021 et à

⁸ Il s'agit d'une contribution financière de l'Etat octroyée aux enseignants en classe pour leur permettre d'acquérir des ouvrages, des manuels et des outils didactiques ou pédagogiques.

50,03% en 2022. En termes de volume, cela représente respectivement 24 025 131 926 FCFA, 34 580 049 124 FCFA et 41 563 463 316 FCFA.

On remarque que les dépenses exécutées sur la période concernée sont en constante augmentation contrairement aux parts relatives. Cette variation des parts relatives en dents de scie s'explique par le fait que seule 2021 a été une année relativement normale. La faiblesse des dépenses totales en 2020 s'explique par le contexte difficile de la survenue de la maladie à Coronavirus qui a engendré la fermeture des écoles et ralenti l'activité de l'administration. Les évènements sociopolitiques de 2022 ont également eu des répercussions négatives sur l'exécution du budget du ministère.

Le tableau ci-après présente la situation des dépenses en question sur les trois dernières années :

Dépenses	2020	2021	2022
Total des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur réalisées par l'ensemble des structures du MENAPLN	55 737 581 617	103 201 662 677	83 080 675 190
Dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur réalisées au niveau déconcentré	24 025 131 926	34 580 049 124	41 563 463 316
Part des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur réalisées au niveau déconcentré	43,100/0	33,510/0	50,030/0

source : CD, juillet 2023

- Cible de l'indicateur n°1 : 60% pour l'année budgétaire 2025

L'atteinte de la cible de l'indicateur n°1 en 2025 permettra de débloquer 50% de l'allocation complémentaire. La vérification de cet indicateur se fera au plus tard mi-2026 une fois les données d'exécution connue et dans le cadre de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat.

- Mode de calcul de l'indicateur n°1

La valeur de la cible de l'indicateur n°1 s'obtient en effectuant l'opération suivante:

Montant total des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur exécutées (base liquidé) au niveau déconcentré rapporté au montant total des dépenses hors salaires et hors Projets à financement extérieur exécutées (base liquidé) à l'échelle du ministère (section 23).

- Source de vérification de l'indicateur n°1

- Extrait du budget du MENAPLN (section 23) en formats Excel et PDF au 31 décembre de l'année considérée .
- Rapport annuel de suivi physique et financier du PSDEBS.

Indicateur déclencheur n°2 : Mise en place de mesures administratives et budgétaires permettant de renforcer la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU)

- Justification et description des goulets d'étranglement

En réponse à l'Education en Situations d'Urgence (ESU), d'importantes ressources sont mobilisées par le Gouvernement et ses partenaires. Cependant, sur le terrain, il se pose des difficultés pour la transformation de ces ressources en résultats. En effet, les opérations de planification et d'exécution se déroulent au niveau central plutôt qu'au niveau des structures déconcentrées, plus proches des bénéficiaires.

Cette centralisation des opérations de planification et d'exécution est généralement sources de lourdeurs. De ce fait, au titre des procédures d'acquisition des biens et services, il est constaté des retards dans la livraison. Dans le pire des cas, ces biens et services sont partiellement ou totalement non livrés. Des pertes de ressources sont ainsi enregistrées alors que les besoins sont immenses sur le terrain.

Par ailleurs, les rapports de suivi du PSDEBS indiquent que des chevauchements sont parfois constatés en matière de fournitures de biens et services aux bénéficiaires. Certains élèves déplacés internes (EDI) sont doublement bénéficiaires des mêmes biens et services du fait de la faible coordination des interventions dans certaines localités. Aussi, il ressort que les textes encadrant l'exécution de la dépense à travers les régies d'avance n'intègrent pas certaines activités et dépenses spécifiques en lien avec l'ESU.

En raison de toutes ces difficultés, la vision actuelle du ministère en charge de l'éducation nationale est de déconcentrer au maximum l'exécution des activités et des dépenses de l'ESU. Cette vision a été matérialisée dans l'aide-mémoire de la première mission conjointe de suivi du PSDEBS à travers une recommandation. Ainsi, un nombre important d'activités de l'ESU qui étaient initialement concentrées et exécutées depuis le niveau central seront déconcentrées les années à venir.

Enfin, il faut rappeler que, nonobstant l'absence d'une ligne budgétaire dédiée à l'ESU dans les structures déconcentrées, celles-ci exécutent déjà des dépenses de l'ESU. Il s'agit alors de systématiser cette pratique tout en la renforçant, toute chose qui permettra le renforcement de la déconcentration des dépenses de l'ESU afin de contribuer substantiellement à la réalisation des objectifs de la réforme du système éducatif à terme dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire.

• Mesures d'atténuation/remédiation

La responsabilisation des structures déconcentrées à travers le renforcement de la déconcentration des opérations de planification et de gestion contribuera à améliorer d'une part l'exécution des activités et des dépenses. En outre, cela permettra d'assurer une meilleure coordination des interventions et une équité dans la prise en charge des besoins spécifiques des élèves déplacés internes au niveau des régions.

Pour atteindre cet objectif, il sera procédé à : i) l'identification des activités en lien avec l'ESU devant être déconcentrées, ii) la création des lignes budgétaires, iii) la détermination des critères d'allocation des ressources allouées à l'ESU au niveau déconcentré, iv) la relecture des textes régissant le fonctionnement des régies d'avances pour exécuter ces activités.

Afin de favoriser une déconcentration réussie des dépenses de l'ESU, il sera créé un cadre de concertation au niveau régional et des actions de renforcement des capacités des acteurs seront menées.

Les mesures administratives et budgétaires envisagées dans le cadre de la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU) favoriseront l'adoption de plans de préparation et de réponses aux crises au niveau déconcentré ainsi qu'un meilleur suivi-évaluation des interventions en ESU.

• Définition de l'indicateur n°2 :

Mise en place de mesures administratives et budgétaires permettant de renforcer la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU)

Il s'agit de mettre en place un cadre administratif et budgétaire visant à renforcer la déconcentration des dépenses de l'ESU pour une réponse efficace aux besoins en matière d'ESU au niveau déconcentré.

Il est à noter que les structures déconcentrées exécutent déjà des dépenses liées à l'ESU telles que l'appui à la scolarisation des filles, le soutien aux élèves chefs de ménage, la location de salles pour assurer la continuité éducative dans les zones de repli, la prise en charge des animateurs communautaires, le soutien aux candidats aux examens des établissements délocalisés. En perspective, il est prévu que les structures déconcentrées exécutent les dépenses liées à l'organisation des cours de rattrapage au profit des élèves déplacés internes, à la réalisation de salles de classe semi-finies, à l'acquisition de mobiliers scolaires, à l'acquisition de kits scolaires, la formation continue des acteurs sur les thématiques en lien avec l'ESU.

• Valeur de référence de l'indicateur n°2 :

Le MENAPLN a une bonne expérience en matière de déconcentration des dépenses d'éducation mais les mesures administratives et budgétaires ordinaires existantes dans ce sens nécessitent des adaptations ou des dérogations dans le contexte de l'ESU. Le constat qu'on fait est qu'il n'existe pas de mécanisme formel comprenant des mesures administratives et budgétaires pour renforcer la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU).

• Cible de l'indicateur n⁰2:

A l'horizon 2025, des mesures administratives et budgétaires permettant de renforcer la déconcentration des dépenses de l'Education en Situation d'Urgence (ESU) sont mises en place.

L'atteinte de la cible de l'indicateur n⁰2 en 2025 permettra de débloquer 50 % de l'allocation complémentaire. La vérification de cet indicateur se fera au plus tard mi-2026 une fois les données d'exécution connue et dans le cadre de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat.

• Procédures de vérification de l'indicateur n⁰2

Les preuves de la réalisation des mesures administratives et budgétaires permettront de vérifier l'atteinte de cet indicateur. Les critères de vérification sont :

- la liste des activités en lien avec l'ESU devant être déconcentrées est disponible ; - des lignes budgétaires dédiées à l'ESU sont créées au niveau des structures déconcentrées , - les critères d'allocation des ressources allouées à l'ESU au niveau déconcentré sont identifiés , - les textes régissant le fonctionnement des régies d'avances pour exécuter ces activités sont relus.

• Sources de vérification de l'indicateur n⁰2

- Extrait du budget du MENAPLN (section 23) en formats Excel et PDF au 31 décembre de l'année considérée ,
- Textes régissant le fonctionnement des régies d'avances pour exécuter les activités de l'ESU ; -Acte officiel dressant la liste des dépenses de l'ESU à déconcentrer ; -Rapport annuel de suivi physique et financier du PSDEBS.

3 REALISATION DE LA TRANSFORMATION DU SYSTEME EDUCATIF

3.1 Alignement des ressources des partenaires et du GPE à l'appui de la réforme prioritaire

Le financement du Pacte de Partenariat sera assuré principalement par le budget de l'Etat, par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et par des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux ainsi que par des financements innovants à prospecter. La contribution financière du secteur privé, des collectivités territoriales, de la société civile et des ONG/AD/Fondations accompagnera également la mise en oeuvre de la réforme prioritaire.

Concernant l'alignement des ressources, on note que les financements de certains bailleurs de fonds au secteur de l'éducation sont alignés aux priorités et aux procédures nationales. En revanche, d'autres partenaires utilisent l'approche projet. Trois modalités de financement sont donc utilisées par les différents partenaires de l'éducation au Burkina Faso qui sont : - les appuis budgétaires généraux (ABG) ; - les appuis budgétaires ciblés (CAST/FSDEB) ; - les projets et programmes.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente réforme, le Burkina Faso, tout comme dans la plupart des précédents financements du GPE, a fait le choix du CAST/FSDEB comme modalité de gestion des ressources qui seront allouées.

Par ailleurs, la réforme prioritaire tout en s'intégrant aux approches déjà en cours préconise leur mise en cohérence pour réaliser l'effet transformationnel et l'approche systémique souhaités conformément aux trois axes définis dans la section 1.3.

3.2 Financements du GPE (y compris KIX, EOL, capacités stratégiques) mobilisés en appui de la réforme

Le Burkina Faso participe au Programme KIX (Partage de Connaissances et d'Innovations) à travers quatre thématiques clefs : la formation initiale et continue des enseignants, l'équité et l'inclusion, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu bilingue ou plurilingue et l'alphabétisation de qualité. Le programme KIX sera associé à la mise en œuvre de la réforme prioritaire en vue de valoriser le partage des connaissances et des innovations pour améliorer les performances du système éducatif burkinabè.

Par ailleurs, la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous (CN-EPT/BF) bénéficie d'une subvention du programme Education à Voix haute (EOL). Le projet vise à renforcer la redevabilité sociale au niveau

national et local dans les processus éducatifs et la dynamique citoyenne pour la réalisation de l'Education en situation d'urgence, réduire le taux de déperdition des élèves déplacés internes, des filles et des enfants handicapés des zones à forts défis sécuritaires. Forte de cette expérience, la CN-EPT/BF pourra contribuer à la mise en œuvre de la réforme prioritaire par des actions de plaidoyer et de renforcement du dialogue sectoriel.

Les différents guichets de financement du GPE contenus dans le tableau n°2 seront mis à contribution pour financer la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Tableau n°1 : Guichets de financement du GPE pour la mise en œuvre de la réforme

Si les	Guichets de financement GPE	en millions de USD	Domaines de financement
SCG	Financement pour le renforcement des capacités du système	3,4 M.USD à décaisser selon la demande	En soutien à la réforme, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des acteurs du système, en matière de planification et de suivi, de coordination sectorielle, d'utilisation des données et des éléments probants à la prise de décision, et de renforcement des critères d'uté et d'efficience des financements.
STC	Financement pour la transformation du système	67,39 M.USD. (40% en financement complémentaire sous conditions)	Financement clé de la réforme centrée sur le parcours éducatif des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité
KIX		21 142 USD mobilisés auprès de l'OIF	Financement pour la capitalisation des connaissances et des innovations dans le domaine de l'éducation
MTL	Fonds à effet multiplicateur	40 M.USD à mobiliser contre 120 M.USD mobilisés auprès de nouveaux partenaires	Financement conjoint de la réforme prioritaire avec des partenaires financiers souhaitant contribuer à la réforme
EOL	Financement Education à Voix Haute	531 593 USD	Financement pour le plaidoyer et la responsabilité sociale en soutien à la réforme

Source : Compilation du MENAPLN

3.3 Financements projetés et à mobiliser en soutien à la réforme

Il convient de préciser que plusieurs Partenaires Techniques et Financiers apportent déjà leurs contributions à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la formation du Burkina Faso (PSEF 2017-2030) et sont disposés à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire qu'ils ont endossée. A ce titre, dix-neuf (19) Partenaires techniques et financiers (y compris les ONG/AD) ont fait des annonces d'un montant d'environ 230 358 084 811 FCFA, soit 403 820 670 USD, sur la période 2023-2025 pour accompagner la mise en œuvre de la politique éducative. En outre, la matrice de financement domestique déjà soumise au GPE, annonce le financement de l'Etat sur la période 2021-2024 estimé à 2 616 987 000 000 FCFA soit 4 172 258 512 USD.

La liste des partenaires ayant fait ces annonces et le montant de leurs contributions y compris ceux de l'Etat sont contenus dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°2 : Estimation des annonces (PTF et financement domestique)

	Proje'								
AFD	Part fixe	EUR	2 622	1 923					
			2 000 000	2 000	1923	0	4 000 000		2 639 520 000
	Part Variable	EUR							
	Part fixe	ISD	4 780 000	2 500			2 500 000		1 649 700 000
Actin EdiR*tiu	Part Variable	CFA	4 254 750	1 932 500	283 829 370	296 925 05-3	187 250 i	6 187 250	3 925 810 125
	XCTEI		139211963	350 330 436	344		070 296 822	1 172475	1 070 296 822
	PROJET EDUCATIF MENAPLN (Appui DPEPPNF)			3 840 036	000		12 028 895	19 246	12 028 895
			96 933	8612500	1212 209	0	106 758 334	170 813	106 758 334
Enfants da Moré	UNIONEN SCHULE	CFA	413 311	405 232 621	208079	118079	1 144 702 647	1 831 524	1 144 702 647
	EdM	CFA	1 761 811 009	936 366 188	266 242 708			4 743 072	2 964419 905

International Network or Côte d'Ivoire Education- Burkina Faso	INCE-BF	CFA	91 485 394	96 220 000	99878000 000	0	287 583 394	460 133 070 901	287 583 394 948486 558
ICA	PA EVCEC		149 955 1350000000	154 909 000	121650	0	426 514 000 1 350 000 000	3 9 720 000	1 6 167 340 000
	Construction of Lower-Secondary Schools and Technical Education Vcva60ml	YEN	0	1 165000000		0	1 165 000 000	8 388 000	5 322 186000
	policy Advisor		16 867 000 4			0	16 867 000	121 442	77 055 203
	<u>Education</u> Formation professionnelle pour	EUR	900 000	8 300 000 7 000 000	6 000 000 3000000 170000000	5 700000	25 200 000 18 300 000	26 208 000 19032 000	16 628 976 000 12 075 804 000
Ministère WOM OXFAM	OXFAM	CFA CFA	[80 000 000 131 1910)		191 400	400	690 000 000 524 765 600	839 625	700 488 000 532 9 415 980
SUISSE		CHF CHF		4 000 000 1 750 000	5000000 5 000 000	5 000 000 5 500 000	14 000 12 250 000 12 985 000 8 800000	14 840	8 238 982 600000
UNICEF	Fonds de Financement (dév)	USD USD	2 200 000 14 280 000	2 200 000 9612 000	2 200 000 20 000 000 6	2 200 000 22 000 000 7000000	800 65 892 000	65 892 000	5 583 41 808 474 000 000 14 085 900000
Educo Burkina- Viger Education	Firmererets rutilaémreç Développernt des corrp&rties et INnitiors	USD EUR	4 200 000 2 557 500	5 000 2 995 000	000 000 3 132 500	2907 500	22 200 000 11 592 500	22 200 12 596 874	7 604 181 523
	BAD	CFA			8 490 900 000 9 014		8 490 900 4	13 585 440 25 000000	8 619961 680
	CRS BEOOGBI/GMV		3 506 304 36 877	577 235 850	7 691 678	787 441	25 000 272 727	272 727	15 862 500 000 173 045 282
PAM	<u>UNICEF/CRS FASU KIBU</u> PAM			800 000 6 159 940	62302	6 310655	800 000 24 773 485 11 8	800 000 24 773 485 8	1 142 100000 15 718 776 233 5 692 755 097
CANADA	Edtation et formation POTENTIEL	SCAN SCAN	2 320 799 4 000 000	5241617 6 000 000	2 134 12 000	2 160 15 00 000	962 711 37 000000 27 3 444	972 033 27 000 2155	17 607 375 000
UNESCO -BF	<u>Financement domestique</u>	EUR CFA	1 138 311 633 256000000	1 055 578 663 181 000000	761 849 662 111 000000	311 229 658 438 000000	2616 986 000000 4 (87 P7)	397 4 87 P7	2 122 078 129 2 616 986 000 000 1 338 863 117 109
RAND TOTAL									

En plus de ces financements disponibles et projetés, des actions de plaidoyer seront menées afin de mobiliser davantage de ressources nécessaires pour soutenir la politique éducative et la réforme prioritaire.

3.4 Rôles et responsabilités respectifs des partenaires

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme prioritaire, le ministère en charge de l'éducation nationale assurera la coordination et la supervision des actions à travers ses structures centrales et déconcentrées. Cette coordination se fera avec l'implication de l'ensemble des acteurs du système éducatif. La société civile membre du Cadre partenarial jouera le rôle de veille citoyenne, d'interpellation et de plaidoyer en vue de renforcer le dialogue sectoriel.

Par le biais du Cadre partenarial, les partenaires suivront la mise en oeuvre de la réforme prioritaire et s'engagent pour un financement coordonné des ressources et un meilleur alignement sur les priorités et les procédures de l'Etat. Ces rôles et responsabilités seront maintenus et renforcés dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme.

4. SUIVI, ÉVALUATION ET LEÇONS APPRISES

Il existe un dispositif de suivi-évaluation dans le cadre de la mise en oeuvre du PSDEBS et du PSEF qui servira au suivi-évaluation de la réforme prioritaire. En rappel, ce dispositif comprend actuellement des instances fonctionnelles au niveau central (Groupes thématiques, du Cadre partenarial, de la Mission conjointe suivi de la mise en oeuvre du PSDEBS et du Cadre sectoriel de Dialogue Education Formation), et des instances avec des difficultés de fonctionnement au niveau déconcentré.

Au niveau central, ces instances sont conjointement animées par les représentants de l'administration, de la société civile, des Partenaires techniques et financiers. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, un dispositif au niveau déconcentré sera créé pour renforcer le dialogue sectoriel au niveau déconcentré et pour compléter les cadres régionaux de dialogue déjà existants.

Le mécanisme de suivi-évaluation de ce dispositif comprend deux composantes : le suivi et l'évaluation. Le suivi est permanent et l'évaluation se fera à mi-parcours pour mesurer les progrès enregistrés et procéder à d'éventuels réajustements. A la fin du pacte, une évaluation finale sera faite avec une expertise indépendante. Cinq ans après l'évaluation finale, une évaluation d'impact permettra de mesurer le degré de transformation du système éducatif.

Le programme de requête qui sera élaboré suite à l'adoption du pacte comprendra un cadre de mesures des résultats avec des indicateurs sensibles au genre et à l'inclusion ainsi qu'aux situations de crises.

Le suivi de la mise en œuvre de la réforme pourrait se faire à travers les principaux indicateurs ci-après : la disponibilité d'une plateforme de diffusion des données statistiques et des résultats des évaluations des acquis scolaires, l'existence de cadres de dialogue au niveau déconcentré, le nombre d'enfants hors école, le nombre d'élèves déplacés réinscrits dans les structures éducatives, le taux d'achèvement, les taux bruts d'admission (TBA) et de scolarisation (TBS). Ces indicateurs seront désagrégés selon le genre et les régions.

5. DÉCLARATION D'ENDOSSEMENT DES PARTENAIRES

Le Pacte de Partenariat du Burkina Faso a été élaboré conjointement par le Gouvernement du Burkina Faso et les partenaires du secteur de l'éducation et de la formation. Les parties ont convenu de mettre en commun leurs efforts pour la mise en œuvre de la réforme prioritaire intitulée : « Assurer l'accès à l'éducation pour tous dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire » pour une transformation structurelle du système éducatif du Burkina Faso,

Ensemble, les parties s'engagent à soutenir les efforts visant à saisir la demande éducative multiple de l'enfant pour lui offrir une éducation et une formation adaptées, équitables et de qualité en vue de son insertion dans une communauté résiliente et apprenante.

Les parties soutiendront également les efforts visant à renforcer d'une part la capacité du système, notamment le renforcement de l'utilisation des données pour éclairer les prises de décision et la coordination du système à tous les niveaux et, d'autre part le financement coordonné du secteur de l'éducation et de la formation ainsi que l'amélioration de la gouvernance pour favoriser la réalisation des résultats de la réforme.

Aussi, les membres du Cadre Partenarial, suite à un premier endossement le 20 février 2023 et après plusieurs autres concertations, approuvent le Pacte de partenariat du Burkina Faso ce 31 juillet 2023.

Pour Le Gouvernement,
Le Ministre de l'Education nationale,

Pour les Partenaires techniques et Pour la société civile,
financiers,

Le Coordonnateur



Le Ministre

Joseph André OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des
Palmes Académiques

Joseph SENNINGER

Page 20 sur 20

Le Chargé d'Affaires du Grand-Duché
du Luxembourg, Chef de file
de la Coalition nationale
pour l'Education pour tous

Tahirou TRAORE

